

INFORMATION COMMUNALE

Décembre 2022

Après 2 années difficiles dues à la crise sanitaire, 2022 n'a pas encore connu un retour à 'la normale'. Vous avez pu le constater : il n'y a pas d'illuminations de Noël dans les rues du village, seul le balcon de la mairie est garni d'un rideau scintillant. C'est dans un souci de sobriété énergétique et en solidarité avec plusieurs communes, que la décision a été prise.

Néanmoins, le côté festif de cette période de l'année n'a pas été oublié :

- à la place des guirlandes électriques, 6 sapins sont installés en divers points du village, décorés par les enfants du centre de loisirs DECLICC et les animateurs.
- nous vous invitons pour un moment convivial autour d'un vin chaud, ou d'un chocolat, des papillotes à partir de 18 heures : **le 21 décembre Place de la Mairie et le 28 décembre Place des Champagnes.**

- **la soirée des vœux**, annulée depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire, est prévue le **samedi 28 janvier à partir de 18 heures 30 à la salle polyvalente**. Ce sera enfin l'occasion de rencontrer la nouvelle équipe en place depuis mars 2020, de faire un bilan de l'année qui s'achève et de présenter les projets de celle qui arrive.

- Notre commune fera l'objet d'un **recensement** en 2023 (443 logements concernés) La collecte se déroulera pour les habitants **du 19 janvier au 18 février**, nécessitant l'embauche de 2 agents recenseurs. La réponse par internet sera privilégiée et si votre logement est éligible (si le lien est évident entre votre porte et votre boîte aux lettres), l'opération se fera sans contact avec l'agent recenseur. La réponse papier reste bien entendu toujours possible. (Voir l'information au verso de la page)

- **les rencontres intergénérationnelles** initiées le 4 octobre vont se prolonger grâce au projet des enseignantes "les solidarités". Les Aînés sont invités tous les 2 mois pour partager un après-midi avec nos écoliers autour de différents thèmes. La prochaine rencontre aura lieu le **27 janvier à partir de 14 heures à la salle polyvalente** avec au programme : les jeux d'autrefois.

- **le repas communal** regroupant les forces vives de la commune autour de nos Aînés est fixé au **29 avril à la salle polyvalente**.

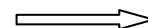
Daniel GROS a proposé un mini-festival fin octobre : deux pièces interprétées par les membres de l'association "Théâtre en Maurienne" ainsi que des petits sketches joués par des résidents de l'APEI. Des dates sont déjà retenues **fin mai/début juin 2023** pour un format s'étendant sur 8 jours avec des troupes régionales de danse, musique et théâtre.

- la distribution des sacs Poubelle se fera en mairie le mardi 24 janvier de 13h30 à 18h. Le tri des déchets est désormais plus simple (voir info du SIRTOMM au verso)



Au plaisir de nous retrouver
pour partager le verre de l'amitié, et avec un peu d'avance

JOYEUX NOËL À TOUS ET BONNE ANNÉE 2023



2023 : Le recensement de la population à Sainte Marie

Cette année, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une **notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Info SIRTOMM : à compter du 1er janvier 2023, le tri sera plus simple !

Fini les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, films plastiques, emballages de charcuterie, sachets de chips, blister... iront désormais tous dans le conteneur jaune.

A compter de cette date, comme partout en France, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

Oui → Je le mets dans le conteneur jaune

Non → Je le mets dans le conteneur d'ordures ménagères.

Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) sont quant à eux toujours à déposer dans les conteneurs verts.

contact@sirtom-maurienne.com